



Le 24 mars 2016

**Modalités de mise à disposition ou de consultation
des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2016**

Les actionnaires de la société TF1 sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le jeudi 14 avril 2016, à 9h30 au siège social 1, quai du Point du Jour- 92100 Boulogne Billancourt.

L'avis de réunion préalable, comprenant l'ordre du jour de l'assemblée, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le conseil d'administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 2 mars 2016. Un avis rectificatif a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 18 mars 2016.

L'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 23 mars 2016.

Les documents ou informations destinés à être présentés à l'assemblée générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration ont été mis en ligne sur le site internet de la société : www.groupe-tf1.fr – rubrique Investisseurs / Espace Actionnaire / Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R.225-88 du code de commerce, à la société TF1 – Direction des Affaires Juridiques - Service Juridique et Administration Groupe - 1, quai du point du jour – 92100 Boulogne Billancourt (tel : 01.41.41.40.75), de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut, dans les conditions et délais précisés aux articles R.225-89 et R.225- 90 du code de commerce, prendre connaissance, au siège social, Direction des Affaires Juridiques - Service Juridique et Administration Groupe - 1, quai du point du jour – 92100 Boulogne Billancourt, des documents et renseignements visés par ces articles.